

*Décision de la présidence*

190 milliards de dollars. Il mérite un Oscar, madame la présidente.

C'est le genre de propos creux que nous entendons tous les jours à la Chambre des communes. Quand notre chef actuel du Parti libéral a fait un discours à la Chambre le 6 mars, il a vraiment insisté sur l'une des questions essentielles.

• (1240)

Il a dit: «Nous devons orienter de plus en plus nos efforts et nos ressources vers le perfectionnement à long terme des Canadiens par le biais de l'enseignement, de l'alphabétisation et du recyclage.» Ainsi le gouvernement fédéral maintiendrait sa crédibilité auprès des provinces, assurerait sa respectabilité auprès des Canadiens parce qu'il investirait dans notre ressource humaine en augmentant les crédits alloués à l'enseignement postsecondaire et à la formation. Or, le budget qu'il vient de présenter fait exactement le contraire.

Je vais tout d'abord citer un dernier extrait, après quoi j'en viendrai à une autre question très importante qui, selon moi, devrait peser extrêmement lourd sur les comptes publics de notre pays au cours de la prochaine décennie. Je tire cette citation du mémoire que la Chambre de commerce du Canada a soumis au gouvernement avant que celui-ci ne présente son budget de 1990. La Chambre de commerce entretient d'excellents rapports avec les ministres du gouvernement. Or, à cette époque, elle a déclaré ce qui suit:

L'énormité de la dette fédérale démontre que contrairement à ce qu'il affirme, le gouvernement a échoué lamentablement dans ses efforts pour régler le problème. Il a dépassé tous les excès qu'il tenait pour intolérables en 1984.

Le gouvernement a même surpassé ses pires prédictions. Notre pauvre ministre du Commerce extérieur subit ces jours-ci d'énormes pressions. Il n'a encore rien fait pour faire éliminer la taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois-d'oeuvre, pour aider les petites entreprises et le secteur industriel au pays, pour améliorer le sort des villes mono-industrielles.

Le ministre du Commerce extérieur a déclaré: «Aucun changement ne sera apporté au programme d'assurance-chômage.» Il en avait reçu l'assurance du premier ministre du Canada. Aujourd'hui, lesdits changements font la navette entre le Sénat et la Chambre des communes. Le gouvernement doit encore décider du sort du projet de loi. Il ne pourra le régler que s'il réussit à s'entendre avec le Sénat. Il incombe en effet au Sénat de protéger les

régions et les citoyens de notre pays que le gouvernement tient apparemment pour quantité négligeable, étant donné qu'il ne se soucie pas de protéger nos programmes sociaux.

Nous avons tous reçu des lettres de Canadiens qui s'inquiètent des statistiques intolérables qui apparaissent dans nos comptes publics. Nous savons jusqu'à quel point ils sont déçus des mesures que le gouvernement a prises.

Au cours de la campagne électorale, le chef du Parti libéral a déclaré aux Canadiens que les finances de notre pays étaient dans un état encore plus pitoyable que celui que le premier ministre et le ministre des Finances voulaient bien reconnaître.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT****LES JOURS DÉSIGNÉS — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

**M. le Président:** J'hésite beaucoup à interrompre le député. Je sais qu'il va collaborer avec la présidence et qu'il n'aura aucune difficulté à développer le point qu'il vient de soulever dans un débat ultérieur. Évidemment, l'interruption sera soustraite du temps qui lui est attribué.

Ce matin, nous avons entendu une longue argumentation sur quelques questions difficiles. Je pense que, dans l'intérêt des députés des deux côtés de la Chambre, en ce qui concerne les obligations dont ils devront s'acquitter demain à la Chambre, je dois rendre immédiatement une décision qui sera très brève. Je la ferai suivre dès que possible, dans un jour ou deux, d'une décision très détaillée qui pourra être utile aux députés des deux côtés de la Chambre.

Ma décision est donc celle-ci: vendredi et lundi doivent être des jours désignés. Le Nouveau Parti démocratique a rempli les exigences du Règlement en demandant un vote demain sur la motion dont il a donné avis. Comme je l'ai dit, je fournirai plus tard à la Chambre des motifs détaillés de ma décision qui devraient aider tous les députés.

Cela dit, dans l'intérêt des téléspectateurs, cette décision n'empêche pas du tout les députés des deux côtés de la Chambre de s'entendre entre eux sur ce qui se passera demain.

Quant au point de procédure précis que j'ai dû trancher, et il est très important et notamment peu facile, c'est la décision. Encore une fois, les députés, face à cette